

Prairies de façon que les paiements puissent être faits en une section au lieu de douze, comme c'est la cas aujourd'hui. En 1958, quand je suis arrivé ici, le paiement était fait en raison de 18 sections dans un bloc rectangulaire. Lorsque des catastrophes surviennent, touchant des terres agricoles, que ce soit la grêle, la sécheresse ou autre chose, elles ne se produisent pas dans un bloc rectangulaire de douze sections ou plus. A mon sens, l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait pouvoir profiter aux régions à section unique et ne devrait pas être limitée à des blocs rectangulaires de douze sections.

Les cultivateurs sont aussi très durement touchés par la politique d'argent rare du gouvernement actuel. Il est difficile pour un cultivateur d'emprunter de l'argent des banques à charte. Au fait cela est presque impossible, à moins qu'un homme ait une réputation de solvabilité établie depuis nombre d'années et que les banques ne le considèrent plus comme cultivateur. Même si un cultivateur dont les affaires vont à merveille peut emprunter à l'heure actuelle jusqu'à \$85,000 en prêts garantis par le gouvernement, ceux qui le peuvent, en pratique, sont fort peu nombreux.

Le temps est venu de mettre au rancart la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. Il est temps d'adopter une loi nouvelle relative à l'assurance-récolte, applicable dans tout le pays. Il y a quelques années, le gouvernement conservateur avait prévu l'adoption d'une telle mesure. Le Manitoba et la Saskatchewan ont adopté une formule comparable. L'an dernier, l'Alberta, pour la première fois, a prévu une assurance-récolte générale pour trois secteurs d'importance secondaire.

Je ne puis dire ce que cette assurance coûterait. Sûrement plus du 1 p. 100, payé actuellement par les cultivateurs de l'Ouest aux termes de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. D'autre part, le pourcentage de protection serait plus élevé et la prime ne serait pas supérieure aux primes d'assurance contre la grêle dans les régions intéressées. Là où sont mes terres, la prime d'assurance contre la grêle est de 10 p. 100: \$1 procure une assurance de \$10. D'après moi, la seule façon de remplacer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies c'est de permettre aux cultivateurs de bénéficier de l'assurance qu'ils payée. La loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies est une sorte d'assurance, même si elle a été considérablement modifiée depuis son entrée en vigueur il y a environ trente-six ans.

• (4.30 p.m.)

J'aimerais également signaler au ministre combien il en coûte pour acheter des machines

agricoles et les faire réparer. Les prix sont incroyablement élevés, absolument disproportionnés aux prix que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits. Voici un exemple, monsieur l'Orateur. En 1944, une moissonneuse-batteuse de 16 pieds m'a coûté \$3,200. Aujourd'hui, la même machine aux lignes à peine plus aérodynamiques et faite d'un métal un peu plus mince, mais fonctionnant à une plus grande vitesse, coûte \$11,000. Le prix du blé n'a pas augmenté. Ce qui coûtait environ 3,000 boisseaux de blé en 1944 en coûte maintenant environ 11,000. C'est inconcevable, et le gouvernement devrait faire quelque chose pour que ces prix soient proportionnels à ceux que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits.

Un article du programme libéral proposait que les travailleurs agricoles soient admissibles à l'assurance-chômage. Cela s'impose et on devrait y voir le plus tôt possible, car il est très difficile de trouver de la main-d'œuvre agricole, étant donné que les gens se demandent comment ils vivront s'ils perdent leur emploi.

Le discours du trône mentionne que les secours accordés par la Société du crédit agricole seront augmentés. Cette Société fournit aux agriculteurs un service dont ils ont grand besoin et maintenant, si tout va bien, un agriculteur peut emprunter jusqu'à \$55,000 à des taux d'intérêt de 5 p. 100, 5½ p. 100, jusqu'à 6¾ p. 100. Tant mieux. Si un agriculteur croit qu'il pourra rembourser un tel prêt, qu'il en profite. Les fonctionnaires de la Société du crédit agricole s'occupent de lui, le conseillent et s'intéressent à son avenir.

Toutefois, on m'a signalé à maintes reprises qu'au cours des deux ou trois dernières années, les honoraires des avocats qui s'occupent des prêts accordés par la Société du crédit agricole ont doublé et même quadruplé dans certains cas. Quelque chose ne va pas. Il faudrait effectuer une enquête. Cela inquiète sérieusement les agriculteurs qui sont obligés d'emprunter.

Les cultivateurs qui livrent leurs céréales à des points de livraison situés sur les lignes du Pacifique-Canadien sont victimes d'une grande injustice. Saviez-vous, monsieur l'Orateur, que sur la ligne du Pacifique-Canadien qui traverse ma circonscription, à bien des endroits de livraison aucun contingent de livraison n'était fixé il y a un mois si ce n'est les 300 boisseaux prévus à l'origine, alors que des points de livraison situés sur la ligne du National-Canadien, à 20 milles environ de là, pouvaient accepter 5,000, 6,000 et 7,000 boisseaux par cultivateur? C'est un bien triste état de choses